

M. Victor COLOMBO demeurant à PARIS 9^{ème}, 44 rue de Douai, vient vous trouver en vote Etude, le 20 septembre 1981, et vous expose que son ex-épouse, Madame Germaine DUMAINE domiciliée à LYON 3^{ème}, 22 rue de la Paix, a mis en place, le 5 septembre 1981, une procédure de paiement direct de pension alimentaire entre les mains de son employeur, la Société Anonyme DURALEX, dont le siège social est situé 22 boulevard de la République à NANCY, et ce, pour avoir paiement des termes de pension des mois de juin, juillet et août 1981, s'élevant à TROIS MILLE FRANCS, et ce, en vertu d'un jugement rendu par le Tribunal de Grande Instance de LYON, en date du 12 octobre 1980, devenu définitif.

M. Victor COLOMBO prétend avoir payé à chaque échéance les mensualités réclamées.

Il vous produit comme justification de ses paiements trois talons de chèques émis en faveur de son ex-épouse ainsi que les bordereaux bancaires correspondants.

Il vous demande de saisir la juridiction compétente.

Rédigez l'acte introductif d'instance, précision étant faite que ce dernier sera remis à la mère de l'intéressée.

M. Francis LAMBERT domicilié 21 rue Paradis à MARSEILLE vous remet un chèque de QUINZE MILLE FRANCS émis, le 15 octobre 1981, par M. Lucien LORETTE demeurant 13 rue des Tourneurs à AUBAGNE, payable à la B.N.P., Agence d'AUBAGNE.

Ce chèque lui a été retourné le 20 novembre 1981 avec la mention "provision insuffisante".

Il vous demande de dresser le protêt en cas de non-paiement.

Lors de la présentation, il vous est indiqué qu'un paiement partiel de CINQ MILLE FRANCS peut être effectué.

Dressez l'acte et indiquez les formalités.

M. Albert SIMONIN demeurant à VALENCE vient vous trouver le 15 novembre 1981 et vous remet une reconnaissance de dette de SEIZE MILLE FRANCS souscrite le 12 octobre 1980 par M. Victor BRABAN domicilié à VALENCE pour les besoins de son commerce.

La somme est exigible depuis le 12 octobre 1981.

Il vous indique qu'il a mis, le 13 octobre 1981, son débiteur en demeure de payer par lettre recommandée avec accusé de réception.

Cette dernière étant demeurée, à ce jour, sans effet, il vous demande de sommer son débiteur de payer.

Rédigez l'acte.

--=O=--